

Communiqué aux Médias

15 juillet 2020

SIX Exchange Regulation AG
Hardturmstrasse 201
Case postale
CH-8021 Zurich
www.ser-ag.com

Media Relations:
T +41 58 399 2227
pressoffice@six-group.com

Requête de sanction contre The Native SA

SIX Exchange Regulation AG (SER) dépose une requête de sanction auprès de la Commission des sanctions de SIX Group SA contre The Native SA en raison d'infractions présumées à la norme relative à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC appliquée dans les comptes annuels 2017 et dans les comptes semestriels 2018.

Après clôture de l'enquête, SER est d'avis que tant les comptes annuels Swiss GAAP RPC 2017 que les comptes semestriels Swiss GAAP RPC 2018 de The Native SA comportent d'importantes erreurs.

Le manquement présumé constaté dans les comptes annuels 2017 a trait à une évaluation erronée du maintien de la valeur des actifs à une participation minoritaire. De ce fait, cette position était nettement surévaluée dans le bilan et il manquait un ajustement de valeur majeur dans le compte de résultat des comptes annuels Swiss GAAP RPC 2017.

De plus, The Native SA a entièrement consolidé la participation minoritaire à partir du 1^{er} janvier 2018, alors qu'aucun contrôle n'était prévisible. Ainsi, les comptes semestriels Swiss GAAP RPC 2018 ont été en grande partie présentés de manière erronée.

The Native SA a effectué dans les comptes annuels Swiss GAAP RPC 2018 des modifications rétroactives («restatements») concernant les deux états de fait et les a publiées en guise de corrections.

Aucune information sur la procédure en cours ne sera fournie. SER publiera ultérieurement des informations sur l'issue de la procédure.

Pour toute question, veuillez vous adresser à Jürg Schneider, Head Media Relations.

Téléphone: +41 58 399 2129

E-mail: pressoffice@six-group.com

SIX Exchange Regulation AG est une société juridiquement indépendante de SIX Group AG et l'un des organes réglementaires des plates-formes de négociation de SIX. SIX Exchange Regulation AG s'acquitte des tâches qui lui ont été assignées par le droit fédéral, applique les règles édictées par le Regulatory Board et surveille l'application des conditions légales et réglementaires. Dans le cadre de ses tâches variées, SIX Exchange Regulation AG dépose des demandes de sanctions à la Commission des sanctions ou peut prononcer des décisions de sanction. SIX Exchange Regulation AG comprend les services Listing & Enforcement, responsable de la régulation des émetteurs, et Surveillance & Enforcement, chargé de la surveillance du négoce. www.ser-ag.com

Commission des sanctions

La Commission des sanctions peut prononcer des sanctions en cas d'infractions à des règlements de négoce, à des règlements de cotation et à des règlements complémentaires de SIX Exchange Regulation AG. Elle compte entre cinq et onze membres. La présidence de la Commission des sanctions ainsi que la moitié des membres sont élus par le Regulatory Board, les autres membres étant désignés par le conseil d'administration de SIX.

SIX exploite et développe des services d'infrastructure dans les unités d'affaires Securities & Exchanges, Banking Services et Financial Information, dans le but d'accroître l'efficacité, la qualité et la capacité d'innovation sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la place financière suisse. L'entreprise appartient à ses utilisateurs (122 banques). Avec ses quelque 2'600 collaborateurs et une présence dans 20 pays, elle a généré en 2019 des produits d'exploitation de CHF 1,13 milliard et le bénéfice net du Groupe s'est établi à CHF 120,5 millions. www.six-group.com